COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2006

ETAIENT PRESENTS: Mmes et Mrs SALLIOU P. (Maire) — LE FOLL M. - HENRY B. FREMONT L. – COLLOBERT H. – THOMAS D. (Adjoints) –PERSONNIC A. – GUENNIC M TH – LE VEZOUET JP - ANGER M. – JOUANIGOT A. – RICHARD G. – JONET S.- MONNIER M.- KERHERVE J.

ABSENTS EXCUSES:

M. PLOUX G. qui donne pouvoir à M. COLLOBERT H. Mme MEUNIER J. qui donne pouvoir à M. SALLIOU P. Mme MABIN B. qui donne pouvoir à M. LE VEZOUET JP. M. SALAUN JC qui donne pouvoir à Mme GUENNIC MT. M. LE BAIL M. qui donne pouvoir à M. HENRY B. M. GEORGES Y. qui donne pouvoir à M. RICHARD G. M. LE ROUX P. qui donne pouvoir à M. LE FOLL M.

ABSENT:

M. LE MARREC Y.

M. Loïc FREMONT a été désigné comme secrétaire de séance.

I Plan Local d'Urbanisme – Approbation

M. Hervé COLLOBERT fait part que par délibération du 6 juin 2005, le projet de PLU avait été arrêté. L'enquête publique a eu lieu du 14 novembre 2005 au 16 décembre 2005.L'étude du PLU a commencé le 29 octobre 1999. Fin 2003, le PADD avait été approuvé. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le PLU.

II Terrain au Chemin Vert – Marché de maîtrise d'œuvre

M. Marcel LE FOLL explique que la commune a sollicité le service de la DDE en vue d'aménager le terrain « Le Bail » situé au Chemin Vert. Monsieur l'Ingénieur de la DDE propose une mission conjointe de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet « Art Paysage » pour un montant de 21 033.39 € TTC, en vue de la réalisation d'un lotissement champêtre. A l'unanimité le conseil Municipal autorise le Maire à signer ce marché de maîtrise d'œuvre.

III Mairie – avenant au marché de maîtrise d'œuvre – mission ingénierie

M. Marcel LE FOLL explique qu'un contrat d'honoraires de 1 100 € HT est proposé par le bureau ACF DE PLERIN, co-traitant du maître d'œuvre, M. GOSSELIN, dans le cadre de la

Gestion Technique des Bâtiments communaux. La Gestion Technique des Bâtiments communaux permettrait de commander l'éclairage, la détection incendie, la détection d'intrusion par programmation centralisée. M. Jean-Pierre LE VEZOUET et M. Jean KERHERVE émettent des réserves quant à la mise en pratique de ce système. A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer cet avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

IV Intégration dans la voirie communale des voies : impasse des Rochers et Moulin Tanaff

M. Hervé COLLOBERT expose que par délibération du 5 juillet 2005 le conseil municipal avait donné son accord pour signer une convention avec Mesdames CHAPELAIN et BIANCHI, lotisseurs, pour réaliser des travaux, impasse des Rochers et Moulin Tanaff. Le 3 Février 2006, Mmes CHAPELAIN et BIANCHI demandaient le classement des voies du lotissement dans la voirie communale. Le conseil municipal, moins 1 abstention (Mme Maryvonne MONNIER) décide que ces parcelles seront intégrées dans la voirie communale, au prix d'achat de 1 €, et désigne Me COADIC, Notaire pour rédiger l'acte.

V Salle Polyvalente – Restructuration des installations thermiques et de la ventilation

M. Marcel LE FOLL explique qu'il est nécessaire de changer le système de chauffage à la salle polyvalente, et de revoir la ventilation. Si la solution du chauffage au gaz est retenue, il est nécessaire de refaire la ventilation qui n'a jamais fonctionné. A l'unanimité, le conseil municipal décide d'effectuer une étude pour choisir le meilleur chauffage.

VI Personnel communal

Avancement de grade - Personnel administratif

M. Hervé COLLOBERT explique que Mme Nadine LE BARS, actuellement adjoint administratif a obtenu un avis favorable de la commission administrative paritaire pour un avancement au grade d'adjoint administratif principal 2è classe à compter du 01 janvier 2006. A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable pour nommer Mme Nadine LE BARS à ce grade.

Promotion – Personnel technique

M. Hervé COLLOBERT explique que M. Goulven LE ROUX a obtenu son concours d'agent technique et propose de le nommer à ce grade au 01 août 2006. A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable pour le nommer.

VII Questions diverses

Convention avec Bernard LE QUELLEC

M. Loïc FREMONT explique que, afin de réaliser la fresque sur la voûte de l'église, il est nécessaire de passer une convention avec Bernard LE QUELLEC, peintre. Le conseil

municipal décide d'autoriser le maire à signer cette convention, moins 2 abstentions : M. Guillaume PLOUX, Mme Béatrice MABIN.

Vente de terrain à la communauté de communes de Guingamp - Rectification

M. Hervé COLLOBERT explique que par délibération du 5 juillet 2005, la commune avait donné son accord pour la vente à la Communauté de Communes des parcelles AM 81 et AI 31, situées près du Restmeur. Après vérification, il s'avère que la parcelle AI 31 est la propriété du département. La parcelle AM 81, propriété de la commune serait vendue au prix de 0.60 € le mètre carré. A l'unanimité, le conseil municipal décide de vendre cette parcelle au prix de 0.60 € le mètre soit : 7 143.60 € (superficie : 11 906 m2)

VIII Affectation de l'immeuble L'ANTON

M. Pierre SALLIOU expose que suite au conseil municipal du 18 avril dernier, il est nécessaire que le conseil se prononce pour ou contre le projet présenté par l'Office HLM de GUINGAMP, à savoir la réalisation de 3 logements T3, 1 logement T2, dans l'ancien café L'ANTON. Avant de passer au vote, M. Pierre SALLIOU présente les arguments en faveur de la réhabilitation de cette habitation:

- Cette maison fait partie du patrimoine de la commune,
- La démolition aurait un coût élevé pour la commune
- Réhabiliter ces bâtiments apporterait une nouvelle population
- Conserver cette maison représenterait un gage de sécurité

M. Pierre SALLIOU précise d'autre part, que plusieurs conditions seraient demandées à l'Office HLM :

- La commune de PABU serait partenaire pour l'attribution des logements,
- La 2è tranche des travaux ne pourra se réaliser qu'à condition que la 1^{ère} tranche soit terminée,
- La commune de PABU demanderait à l'Office HLM une sécurisation maximale du site

Suite à ces réflexions, un large débat s'instaure. M. Loïc FREMONT émet des réserves quant à la sécurité des futurs locataires, est favorable à la démolition. Il précise que la démolition du bâtiment permettrait d'élargir l'entrée du bourg avec un aménagement paysager. Mme Armelle JOUANIGOT émet un avis favorable pour la conservation de la maison L'ANTON, et avance l'argument du logement, qui fait cruellement défaut sur la commune. Mme Sylvie JONET est favorable pour la démolition de cette maison, en avançant l'argument de la sécurité des futurs occupants de cet édifice. M. Guy RICHARD précise également qu'il est pour la démolition de cette construction.

M. Pierre SALLIOU explique que le vote aura lieu à bulletin secret. (16 bulletins : pour la conservation de la maison L'ANTON, 5 : contre).

IX Informations

- M. Bernard HENRY fait part que samedi 17 juin aura lieu une opération de nettoyage au Croissant.
- M. Hervé COLLOBERT précise qu'une réunion publique d'informations se tiendra le lundi 26 juin à 18H30 à la salle des fêtes au sujet du SPANC.

Mme Armelle JOUANIGOT fait part qu'un défrichage du sentier de randonnée près du Moulin de Kerhré serait nécessaire.

- M. Jean KERHERVE souhaiterait qu'un article soit publié dans la presse au sujet des propriétaires de terrains envahis par les chardons.
- M. Loïc FREMONT annonce que les bulletins d'information seront distribués vendredi et samedi 16 et 17 juin.